

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES – MAIRIE DE CHÂTEAUVIEUX

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHÂTEAUVIEUXN° 23 – 2026

L'an deux mille vingt-six et le jeudi 23 avril à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le mercredi 15 avril conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoint au Maire*, PACALET Nadine, BOYER Christian, DE PIETRO Michel, TEMPIER Nathalie, PHILIPPE Mélissa, NOUVEL Florent, ANTOINE Agnès, GRIMBERT Sylvain, MASSE Julien, *Conseillers Municipaux*.

Étaient absentes et excusées : Régine GONCALVES qui a donné pouvoir à Agnès ANTOINE.
Fanny GIRAUD qui a donné pouvoir à Nathalie TEMPIER.

Quorum : 8

Michel TEXIER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Affectation des résultats 2025.

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ;
Considérant qu'il y lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 ;
Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	94 321,65
- un excédent reporté de :	405 574,67
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	499 896,32
- un déficit d'investissement de :	377 941,18
- un déficit des restes à réaliser de :	28 781,20
soit un besoin de financement de :	349 159,98

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **d'affecter** le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : excédent	499 896,32
Affectation complémentaire en réserve (1068)	349 159,98
Résultat reporté en fonctionnement (002) excédent	150 736,34
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	377 941,18

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Baptiste AILLAUD



Le secrétaire de séance,
Michel TEXIER

Date de publication sur le site internet :

28 AVR. 2026